



---

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022

---

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

---

Opposition officielle

Deuxième groupe d'opposition

Troisième groupe d'opposition

---



**TABLE DES MATIÈRES**

**Opposition officielle**

Question 83	Nombre de cadres.....	1
Question 84	Nombre d'ETC et prévisions.....	3
Question 85	Nombre et pourcentage d'employés affectés à la vérification, à la perception fiscale et à la récupération fiscale .....	5
Question 86	Prévisions d'embauches par catégorie d'employés.....	7
Question 87	Nombre d'employés affectés à la perception de la TVQ et de la TPS.....	9
Question 88	Montant versé par le gouvernement fédéral pour la perception et l'administration de la TPS .....	Annexe
Question 89	Montant consacré par le gouvernement du Québec pour la perception de la TVQ.....	11
Question 90	Montant prévu par le gouvernement du Québec pour la perception de la TVQ.....	Annexe
Question 91	Nombre de contribuables ayant conclu une entente de paiement pour acquitter la somme due au gouvernement, à titre de contribution additionnelle pour les services de garde subventionnés .....	13
Question 92	Contrebande de tabac.....	15
Question 93	Ventilation des amendes pour la lutte contre le travail au noir, le commerce illicite et les crimes économiques.....	17
Question 94	Nombre d'inspections faites dans le milieu de la restauration.....	19
Question 95	Montant des amendes distribuées dans le milieu de la restauration .....	21
Question 96	Nombre d'employés attirés à l'évasion fiscale dans le milieu de la restauration .....	Annexe
Question 97	Plan d'embauches pour contrer l'évasion fiscale.....	23
Question 98	Nombre de nouveaux enquêteurs .....	25
Question 99	Évolution du nombre de dossiers faisant l'objet d'une contestation .....	27
Question 100	Pourcentage des décisions maintenues face aux contestations .....	29
Question 101	Total des sommes récupérées par l'utilisation de l'indice de richesse .....	31
Question 102	Vérificateurs fiscaux .....	33
Question 103	Évolution du nombre d'inspecteurs .....	35
Question 104	Critères de performance des employés de Revenu Québec.....	37
Question 105	Montant investi pour le développement des services électroniques.....	39
Question 106	Pourcentage des déclarations des particuliers traitées dans un délai de 14 jours .....	41
Question 107	Taux de roulement du personnel.....	43

# AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2020-2021

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

---

### TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

Question 108	Délai moyen pour le traitement d'un dossier de pension alimentaire .....	45
Question 109	Dossiers de pension alimentaire pour lesquels les sommes sont versées à temps et au complet.....	47
Question 110	Évolution des effectifs affectés à la perception de la pension alimentaire.....	49
Question 111	Nombre et nature des plaintes reçues par mois.....	51
Question 112	Planification fiscale abusive .....	53
Question 113	Comité ACCES construction .....	55

#### Deuxième groupe d'opposition

Question 1	Liste des concours de recrutement .....	59
Question 2	Sommes récoltées dans le cadre de successions.....	61
Question 3	Bilan des mesures visant à combattre l'évasion fiscale depuis 2010 et nouvelles mesures mises en place.....	63
Question 4	Montants déduits par les particuliers pour le coût des actions accréditives émises en vertu du programme du MERN.....	67
Question 5	Données compilées par rapport au crédit d'impôt relatif aux ressources accordé aux sociétés.....	69
Question 6	Mesures correspondant à une analyse différenciée des sexes (ADS) intégrées aux données et mesures à venir.....	Annexe

#### Troisième groupe d'opposition

Question 1	Dépenses pour l'informatique et les technologies de l'information.....	73
Question 2	Études réalisées en lien avec le document Paradis fiscaux : Plan d'action pour assurer l'équité fiscale.....	75
Question 3	Correspondance avec le gouvernement fédéral en lien avec la perception des taxes sur les biens achetés ou consommés en ligne .....	Annexe
Question 4	Études, analyses, recherches, sondages, scénarios et projections concernant l'assujettissement des fournisseurs étrangers.....	Annexe
Question 5	Sommes récupérées par le programme de divulgation volontaire.....	77



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022

---

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

---

Opposition officielle



**QUESTION 83**

Nombre de cadres au ministère et pourcentage par rapport au nombre total d'employés.

**RÉPONSE****Ratio d'encadrement**

	2020-2021 allocation
Effectif total (en ETC)	11 070
Cadres (structure) <sup>1</sup>	701
Ratio (cadres / ETC)	1 : 16

1. Selon les données disponibles au 28 février 2021.





**QUESTION 84**

Nombre d'ETC ainsi que les prévisions pour 2021-2022. Prévisions de départ à la retraite et plan de remplacement.

**RÉPONSE**

**Effectif (en ETC)**

	<b>2020-2021 allocation</b>
Effectif	11 070

---



**QUESTION 85**

Nombre et pourcentage d'employés affectés à :

- a) la vérification;
- b) la perception fiscale;
- c) la récupération fiscale.

**RÉPONSE****Effectif de Revenu Québec – en ETC**

	2020-2021 prévision
Revenu Québec	11 070
Vérification <sup>1</sup>	2 561
Recouvrement fiscal	1 184
Récupération fiscale	3 592

1. L'effectif indiqué pour la vérification est inclus dans celui de la récupération fiscale.





**QUESTION 86**

Prévisions d'embauches et augmentations salariales ventilées par catégorie d'employés.

**RÉPONSE**

L'augmentation de la masse salariale est fonction du corps d'emploi des employés embauchés, des échelles salariales associées, ainsi que des hausses prévues aux conventions collectives résumées dans le tableau ci-dessous.

**Hausses salariales prévues par les conventions collectives**

	2018-2019 indexation	2019-2020 indexation	2020-2021 indexation	2021-2022 indexation
Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ)	2,0 %	0,16 \$/heure (forfaitaire)	nd	nd
Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)	2,0 %	0,0 %	nd	nd
Les avocats et les notaires de l'État québécois (LANEQ)	2,0 %	0,0 %	nd	nd
Cadres	2,0 %	0,0 %	nd	nd





**QUESTION 87**

Nombre d'employés affectés à la perception de la TVQ et de la TPS.

**RÉPONSE**

**Perception des taxes**

	<b>2020-2021</b> prévision
Effectif (en ETC)	3 326,5

---





**QUESTION 89**

Montant consacré par le gouvernement du Québec pour la perception de la TVQ.

**RÉPONSE**

**Perception des taxes du Québec**

	<b>2020-2021</b> prévision
Coût (en M\$)	199,8

---



**QUESTION 91**

Le nombre de contribuables qui ont conclu une entente de paiement avec Revenu Québec pour acquitter la somme due au gouvernement, à titre de contribution additionnelle pour les services de garde subventionnés. Fournir le détail des sommes en jeu.

**RÉPONSE**

**Contribuables ayant pris une entente de paiement avec Revenu Québec concernant une créance fiscale dont au moins une partie de celle-ci incluait une somme relative à la contribution additionnelle pour frais de garde**

	Année fiscale 2019 <sup>1</sup>
Nombre de contribuables	0
Montant total	0,0 M\$

1. L'année fiscale 2018 est la dernière année visée par la contribution additionnelle pour frais de garde.

La mise à jour économique du 7 novembre 2019 a annoncé l'abolition de la contribution additionnelle pour services de garde subventionnés rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ainsi, depuis l'année d'imposition 2019, tous les parents paient un tarif réduit unique et ils n'ont plus de contribution additionnelle à payer lors de la production de leur déclaration de revenus.





**QUESTION 92**

Concernant la contrebande de tabac en 2020-2021, indiquez :

- a) le nombre de personnes attirées à la lutte contre la contrebande de tabac;
- b) le nombre de saisies de produits de contrebande ainsi que la valeur des saisies;
- c) le nombre d'inspections pour le contrôle de la contrebande;
- d) le nombre et le montant des amendes distribuées pour la lutte contre la contrebande.

Ventiler par région administrative.

**RÉPONSE**

L'ensemble des saisies de tabac réalisées par Revenu Québec a été effectué dans le cadre du programme ACCES Tabac, dont la valeur totale des saisies en tabac s'élève à 6,9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2020.

**Lutte à la contrebande de tabac**

	2020-2021 au 28 février
<b>Nombre d'inspections</b>	<b>152</b>
<b>Nombre de condamnations par type de personnes<sup>1</sup></b>	
Individus	1 595
Sociétés	5
<b>Montant des amendes</b>	<b>24 866 212 \$</b>

1. Une personne peut être condamnée pour plus d'une infraction.

Le nombre de personnes affectées à la lutte à la contrebande de tabac et la ventilation par région découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.





**QUESTION 93**

Ventilation des amendes envoyées pour la lutte contre le travail au noir, la lutte contre le commerce illicite et la lutte contre les crimes économiques. Pour chacune de ces catégories, ventilation par année des montants récupérés et par région. Indiquer les moyens mis en place pour chaque catégorie et les critères d'évaluation de celles-ci.

**RÉPONSE**

**Amendes octroyées (en M\$)**

Activités	2020-2021 au 28 février
Enquêtes sur les fraudes fiscales	9,9
Inspections dans les secteurs de la restauration et des bars	0,7
Inspections dans le secteur du tabac (Revenu Québec et corps policiers)	24,9
Inspections dans le secteur du carburant (Revenu Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec)	0,1
Inspections dans le secteur de l'hébergement touristique	0,5
Demandes péremptoires	0,2
Non-production de déclarations de revenus des particuliers	1,5
Autres activités de contrôle	0,1
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>37,9</b>

1. En raison des arrondissements, il est possible que les totaux des colonnes ne correspondent pas à la somme de leurs éléments.





**QUESTION 94**

Nombre d'inspections faites dans le milieu de la restauration pour la problématique de l'évasion fiscale.

**RÉPONSE**

**Inspections dans le secteur de la restauration**

	<b>2020-2021</b> au 28 février
Nombre d'inspections	<b>2 511</b>

---



**QUESTION 95**

Montant des amendes distribuées dans le milieu de la restauration pour la problématique de l'évasion fiscale.

**RÉPONSE****Amendes dans le secteur de la restauration**

	<b>2020-2021</b> au 28 février
Inspections	0,6 M\$
Enquêtes	1,0 M\$
<b>Total</b>	<b>1,6 M\$</b>



**QUESTION 97**

Prévisions d'ajouts d'employés professionnels en vue de remplir le mandat d'intensification des efforts pour contrer l'évasion fiscale :

- a) plan d'embauche;
- b) prévision du nombre d'embauches pour les prochaines années;
- c) nombre de professionnels présentement affectés à l'évasion fiscale;
- d) nombre d'embauches.

**RÉPONSE**

Revenu Québec ne prévoit pas embaucher de professionnels additionnels en vue de contrer l'évasion fiscale. Le nombre d'effectifs déployés à lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal est estimé à 3 592 ETC en 2020-2021.





**QUESTION 98**

Nombre de nouveaux enquêteurs engagés par le ministère ou tout organisme qui en relève, et ventilé par mandat.

**RÉPONSE**

Sept nouveaux postes réguliers d'enquêteurs ont été ajoutés au 28 février 2021, justifiés par l'augmentation du nombre de dossiers à traiter.





**QUESTION 99**

Évolution du nombre de dossiers qui ont fait l'objet d'une contestation, ainsi que l'évolution des coûts relatifs à ces oppositions.

**RÉPONSE**

	<b>2020-2021</b> au 28 février
Nombre de dossiers	<b>2 737</b>

---



**QUESTION 100**

Pourcentage des décisions maintenues face aux contestations ainsi que le délai de traitement moyen.

**RÉPONSE**

	2020-2021 au 28 février
Décisions maintenues	55,9 %
<hr/>	
Délai de traitement	
- Décisions en 6 mois ou moins <sup>1</sup>	63,5 %
- Décisions en 12 mois ou moins	76,7 %

1. En raison de la pandémie et de l'installation des ressources affectées au traitement des dossiers d'opposition en télétravail, la pleine capacité de production n'a été atteinte qu'à compter du mois de septembre. Le taux cumulatif de traitement des décisions en 6 mois ou moins depuis ce moment est de 80,8 % au 28 février 2021.



**QUESTION 101**

Total des sommes récupérées par l'utilisation de l'indice de richesse versus les coûts relatifs à cette utilisation.

**RÉPONSE**

Au 28 février 2021, il n'y a pas de montants nets récupérés pour le programme Indices de richesse puisque les activités de contrôle fiscal sont arrêtées en grande partie depuis le 12 mars 2020. Les activités courantes du programme devraient normalement reprendre en 2021-2022 lorsque l'évolution de la pandémie le permettra.





**QUESTION 102**

Concernant les vérificateurs fiscaux :

- a) nombre d'embauches;
- b) nombre d'heures moyennes de formation;
- c) nombre de départs (ventilé par raison du départ);
- d) nombre d'années d'expérience dans le domaine.

**RÉPONSE**

- a) Nombre de vérificateurs fiscaux embauchés en 2020-2021 (au 28 février 2021) : aucun
- b) Le nombre de jours moyen de formation par vérificateur fiscal en 2020 (année civile) : 5,9 jours
- c) Le nombre de départs (ventilé par raison du départ) :

**Départs des vérificateurs fiscaux chez le personnel régulier**

Raison du départ	2020-2021 au 28 février
Retraite	45
Démission	38
Décès	1
Exercice du droit de retour dans la fonction publique	3
Congédiement <sup>1</sup>	6
<b>Total</b>	<b>93</b>

1. Inclut les congédiements administratifs et les congédiements disciplinaires.

- d) Revenu Québec n'est pas en mesure d'indiquer le nombre d'années d'expérience dans le domaine pour les vérificateurs fiscaux.



**QUESTION 103**

Évolution du nombre d'inspecteurs à l'agence du revenu et de la masse salariale s'y rattachant.

**RÉPONSE****Nombre d'inspecteurs et masse salariale**

	2020-2021 au 28 février
Effectif (en ETC)	76,0
Masse salariale	4 007 650 \$



**QUESTION 104**

Fournir les critères de performance ou objectifs de rendement chiffrés que les employés du ministère du Revenu doivent atteindre, par catégorie d'emploi, par ancienneté, et par région. Spécifier tout changement à ces critères ou objectif avec la création de l'Agence du Revenu.

**RÉPONSE**

Revenu Québec n'impose pas d'objectifs de rendement à ses employés. Les attentes signifiées aux employés portent principalement sur le respect des politiques organisationnelles et des procédures de travail, ainsi que sur l'application rigoureuse des lois fiscales (qualité des dossiers).





**QUESTION 105**

Montant investi pour le développement des services électroniques en 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022.

**RÉPONSE**

**Montant investi par l'Agence pour le développement des services électroniques (en k\$)**

	<b>2020-2021 au 28 février</b>
Montant investi <sup>1</sup>	9 105,4

1. Les investissements sont calculés sur la base d'estimations réalisées au début des projets.





**QUESTION 106**

Pourcentage des déclarations des particuliers traitées dans un délai de 14 jours en 2020-2021.

**RÉPONSE**

**Pourcentage des déclarations des particuliers traitées dans un délai de 14 jours**

	<b>2020-2021 au 28 février</b>
Pourcentage des déclarations de revenus des particuliers reçues par Internet et traitées dans un délai de 14 jours	<b>99,7 %</b>

---





**QUESTION 107**

Taux de roulement du personnel.

**RÉPONSE**

**Taux de roulement du personnel régulier, excluant les retraites**

	<b>2020-2021</b> prévision
Taux de roulement	<b>2,7 %</b>

---





**QUESTION 108**

Délai moyen pour le traitement d'un dossier de pension alimentaire.

**RÉPONSE**

Pour l'exercice 2020-2021 (du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 28 février 2021), le délai moyen de traitement a été de 27 jours. L'engagement pris par Revenu Québec est de traiter toute nouvelle demande dans un délai moyen de 30 jours.





**QUESTION 109**

Dossiers de pension alimentaire pour lesquels les sommes sont versées à temps et au complet.

**RÉPONSE**

Un des objectifs fondamentaux du Programme de perception des pensions alimentaires est d'assurer la régularité des paiements. Du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 28 février 2021, 75,5 % des créanciers ont reçu leur pension courante à temps et en entier.





**QUESTION 110**

Évolution des effectifs affectés à la perception de la pension alimentaire par année.

**RÉPONSE**

**Programme de perception des pensions alimentaires**

	<b>2020-2021</b> prévision
Effectifs (en ETC)	905

---





**QUESTION 111**

Nombre et nature des plaintes reçues par mois en 2020-2021.

**RÉPONSE**

**Nombre de plaintes reçues au Bureau de la protection des droits de la clientèle de Revenu Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 28 février 2021, selon la nature de la plainte<sup>1</sup>**

Nature	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020	Juil. 2020	Août 2020	Sept. 2020	Oct. 2020	Nov. 2020	Déc. 2020	Jan. 2021	Fév. 2021	Total
Traitement de dossier	74	64	57	48	46	37	41	52	58	42	27	546
Délais de traitement	56	25	34	20	14	18	18	12	9	10	9	225
Qualité des services	10	14	8	13	24	15	12	18	18	14	23	169
Relations avec la clientèle	7	2	6	11	6	1	3	5	6	1	8	56
Communication	1	1	0	0	1	1	1	5	1	0	2	13
Accessibilité	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5
Autres	3	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	6
<b>Total</b>	<b>153</b>	<b>109</b>	<b>105</b>	<b>92</b>	<b>92</b>	<b>73</b>	<b>75</b>	<b>92</b>	<b>92</b>	<b>67</b>	<b>70</b>	<b>1 020</b>

1. Une plainte est l'expression, verbale ou écrite, d'une insatisfaction par un citoyen ou son représentant auprès d'une personne en autorité à l'égard de son dossier ou de la qualité du service rendu à son égard (accessibilité, qualité de l'accueil, qualité de l'information et des documents disponibles, comportement du personnel, etc.).



**QUESTION 112**

Concernant la lutte contre la planification fiscale abusive, effectifs de la direction, budget, nombre de dossiers traités et montant récupéré.

**RÉPONSE**

- Pour 2020-2021, les ressources consacrées à la planification fiscale agressive et à l'évitement fiscal sont évaluées à près de 15,7 M\$ et à 150 ETC. Ces ressources incluent les 75 postes additionnels octroyés à Revenu Québec pour la mise en place du Groupe d'intervention spécialisé en planifications fiscales internationales.
- Au total, les avis de cotisation délivrés par le groupe d'intervention spécialisé s'élèvent à 528,5 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 28 février 2021.
- Dans le domaine de la planification fiscale agressive, du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 28 février 2021, Revenu Québec a émis 613 avis de cotisation auprès de 195 contribuables, ce qui a permis de délivrer des avis d'une valeur totale de 274,1 M\$.
- Concernant les divulgations volontaires, les efforts réalisés pour cette même période ont permis d'émettre des cotisations d'une valeur de 254,4 M\$.



**QUESTION 113**

Concernant le comité ACCES construction, effectifs, budget, et nombre d'interventions.

**RÉPONSE**

Revenu Québec participe au comité ACCES construction qui constitue l'un des moyens de lutter contre l'évasion fiscale dans le secteur de la construction en assurant une meilleure cohérence intragouvernementale et en favorisant l'échange d'information.

	2020-2021 au 28 février
Interventions <sup>1</sup> effectuées avec la Commission de la construction du Québec (CCQ)	218
Interventions <sup>1</sup> effectuées avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)	403

1. Nombre de visites sur un chantier donné.





---

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022

---

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

---

Deuxième groupe d'opposition



**QUESTION 1**

Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année 2020-2021 incluant, pour chacun de ces concours :

- a) le nombre de postes offerts;
- b) le nombre de postulants;
- c) la date;
- d) la nature (concours réservé ou non);
- e) le taux de réussite;
- f) la répartition par région administrative;
- g) la date de la publication des résultats.

**RÉPONSE**

La liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année 2020-2021 est présentée dans le tableau qui suit.

# AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2020-2021

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

### Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année 2020-2021 (au 28 février)

Nom du concours	Date <sup>1</sup>	Nature <sup>2</sup>	Nombre de postes offerts <sup>3</sup>	Nombre de postulants	Taux de réussite <sup>4</sup>	Région administrative	Date de publication des résultats <sup>5</sup>
Technicienne ou technicien en inspection et surveillance	17 février au 2 mars 2020	Non	30	554	s. o.	03, 06	Décembre 2020 <sup>6</sup>
Professionnelle ou professionnel en informatique	12 août au 2 septembre 2020	Non	50	203	s. o.	03	s. o. <sup>7</sup>
Préposée ou préposé aux renseignements	19 au 30 septembre 2020	Non	82	1 260	s. o.	06, 11	Décembre 2020
Commis aux opérations	9 novembre au 23 novembre 2020 et 11 au 18 janvier 2021	Non	230	1 456	s. o.	03, 06	s. o. <sup>8</sup>
Auxiliaires aux opérations	5 au 11 janvier 2021	Non	535	1 232	s. o.	03, 06	s. o.
Technicienne ou technicien en relation avec la clientèle	11 au 25 janvier 2021	Non	50	1 251	s. o.	Toutes les régions <sup>9</sup>	Février 2021

1. Période d'affichage du processus.

2. Aucun processus réservé n'a été tenu pour les appels de candidatures externes (recrutement).

3. Nombre estimé. Dans le cadre de ces processus, les bassins de candidatures sont utilisés afin de combler les besoins actuels et à venir.

4. Depuis le 2 mars 2021, une approche par recommandation est venue remplacer les seuils de passage et le mode éliminatoire. Tout candidat évalué peut dorénavant être considéré pour un emploi.

5. Une publication des résultats a lieu uniquement pour les processus : grand volume - banque de candidatures. Pour les autres processus, les évaluations se font à la pièce, à des moments différents et en fonction des besoins et des profils recherchés.

6. En raison du contexte lié à la COVID-19, le processus fut suspendu temporairement, ce qui a entraîné un écart de 10 mois entre la tenue du concours et la publication des résultats. En novembre 2020, l'implantation du testing en ligne a permis de reprendre les activités.

7. Pour ce processus, l'évaluation des compétences fut à la pièce en fonction des besoins et des profils recherchés.

8. Les corps d'emploi de commis aux opérations et d'auxiliaires aux opérations sont exemptés des moyens d'évaluation.

9. Toutes les régions : 01 Bas-Saint-Laurent, 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean, 03 Capitale-Nationale, 04 Mauricie, 05 Estrie, 06 Montréal, 07 Outaouais, 08 Abitibi-Témiscamingue, 09 Côte-Nord, 11 Gaspésie, 12 Chaudière-Appalaches, 13 Laval, 16 Montérégie.



**QUESTION 2**

Sommes récoltées dans le cadre de successions. Ventilation depuis 2010 et par secteur.

**RÉPONSE**

**Honoraires facturés pour les services rendus lors de la liquidation des successions non réclamées**

	<b>2020-2021 au 28 février</b>
Honoraires facturés <sup>1</sup>	<b>3 847 096 \$</b>

---

1. La ventilation par type de services rendus n'est pas disponible.



**QUESTION 3**

Bilan des mesures visant à combattre l'évasion fiscale depuis 2010. Nouvelles mesures mises en place en 2020-2021.

**RÉPONSE**

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 28 février 2021, les mesures et activités de Revenu Québec visant à lutter contre l'évasion et l'évitement fiscal, ainsi qu'à favoriser la conformité volontaire, ont permis de récupérer 1 731,2 M\$. En 2020-2021, les mesures mises en place visaient davantage à favoriser la conformité volontaire des contribuables, ainsi qu'à encadrer les nouveaux modèles d'affaires afin de maintenir l'équité fiscale.

**Liste des nouvelles mesures mises en place en 2020-2021 :****Encadrement de l'économie collaborative (plateforme numérique d'hébergement)**

- Le 21 mars 2019, le ministre des Finances du Québec a annoncé dans le *Discours sur le budget 2019-2020* la mise en place d'une nouvelle mesure visant les personnes qui exploitent une plateforme numérique d'hébergement. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ces personnes ont l'obligation de s'inscrire au fichier de la taxe sur l'hébergement, de percevoir cette taxe et de la remettre à Revenu Québec.
- Plusieurs actions ont été réalisées en lien avec cette annonce, notamment :
  - Démarchage de tous les exploitants de plateformes numériques d'hébergement facilitant la fourniture d'unités d'hébergement au Québec;
  - Inscription de 22 exploitants de plateformes numériques d'hébergement au fichier de la taxe sur l'hébergement (la liste en ligne est à jour en date du 12 février 2021);
  - Modification des pages Web de Revenu Québec;
  - Mise en place d'un plan de communication.
- Le 10 mars 2020, le ministre des Finances du Québec a annoncé dans le *Discours sur le budget 2020-2021* qu'il consultera les différentes plateformes numériques intervenant dans le domaine de l'économie collaborative afin de trouver des solutions efficaces pouvant contribuer à mieux informer les fournisseurs à l'égard de leurs obligations fiscales.
- Bien que la pandémie ait retardé le début des travaux, les actions suivantes ont été réalisées :
  - Invitation des plateformes numériques les plus importantes opérant dans différents secteurs économiques;

# AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2021-2022

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

---

- Tenue de la première rencontre (le 25 février 2021) du comité consultatif avec les plateformes numériques et l'Agence du Revenu du Canada.
- Par ailleurs, dans le cadre de la publication de sa mise à jour économique du 30 novembre 2020, le gouvernement du Canada a proposé **d'appliquer la TPS/TVH sur l'ensemble des fournitures de logements provisoires au Canada facilitées par une plateforme numérique**. Les exploitants de plateforme de logements seront tenus de **tenir des registres et d'envoyer des renseignements à l'Agence du Revenu du Canada**, y compris des renseignements sur les propriétaires, ou les fournisseurs, tiers sous-jacents qui utilisent leurs plateformes. Suivant cette annonce, Revenu Québec collabore avec le ministère des Finances du Québec afin que des mesures semblables soient adoptées.

### Fournisseurs hors Québec

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les entreprises situées à l'extérieur du Canada qui vendent aux consommateurs québécois des biens incorporels (par exemple, un abonnement électronique à un journal), ou encore des services (par exemple, la diffusion de musique en temps réel), doivent être inscrites au fichier de la TVQ en utilisant le nouveau service d'inscription désignée de Revenu Québec, percevoir cette taxe et la remettre.
- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, les mêmes exigences s'appliquent aux entreprises canadiennes hors Québec et inscrites au fichier régulier de la TPS/TVH. De plus, ces entreprises ont maintenant l'obligation de percevoir la TVQ payable sur les biens meubles corporels qu'elles vendent aux Québécois.
- Par ailleurs, dans le cadre de la publication de sa mise à jour économique du 30 novembre 2020, le gouvernement du Canada a proposé d'assujettir les exploitants de plateformes de distribution et les vendeurs non-résidents de biens meubles corporels à l'obligation de s'inscrire en suivant les règles habituelles de la TPS/TVH, de la percevoir et de la remettre à l'Agence du Revenu du Canada. Suivant cette annonce, Revenu Québec collabore avec le ministère des Finances du Québec afin que des mesures semblables soient adoptées.

### Attestation de Revenu Québec – secteur de l'entretien d'édifices publics

- Dans son *Discours sur le budget 2019-2020*, le ministre des Finances du Québec a annoncé l'élargissement de l'attestation au secteur de l'entretien des édifices publics afin de contrer les problématiques observées dans ce secteur.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les mesures prévues dans le projet de loi 41 sont en vigueur. Les entreprises d'entretien et leurs sous-contractants doivent respecter des nouvelles obligations liées à l'attestation de Revenu Québec.
- Ces nouvelles obligations s'appliquent, peu importe le niveau de sous-traitance, aux entreprises titulaires d'un certificat d'inscription au fichier de la taxe de vente du Québec, dans les deux cas suivants :
  - le total des coûts du ou des contrats conclus entre un même sous-contractant et une même entreprise d'entretien est égal ou supérieur à 10 000 \$ (excluant les taxes) au cours d'une année civile (notez

# AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2021-2022

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

---

que, **pour les contrats conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021**, la partie du coût du contrat attribuable à des travaux d'entretien effectués avant cette date ne doit pas être prise en compte);

– un contrat d'entretien à durée indéterminée se poursuit ou est conclu entre ces deux parties après le 1<sup>er</sup> janvier 2021, peu importe la valeur de ce contrat.

- Seuls les travaux d'entretien et les édifices publics définis dans le *Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Québec* et dans le *Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal* sont visés.

### Monnaies virtuelles – cryptomonnaie

- Le gouvernement annonçait, dans son *Discours sur le budget 2020-2021* du 10 mars 2020, un plan pour accentuer les interventions dans le secteur financier et dans la nouvelle économie.
- Afin de donner suite à cette annonce, un comité interministériel portant sur les cryptomonnaies a été créé. Ce groupe, réunissant notamment des spécialistes de Revenu Québec, de l'Autorité des marchés financiers, des corps policiers et du ministère des Finances du Québec, vise à proposer des solutions innovantes afin de mieux encadrer ce secteur.
- Revenu Québec a élaboré un plan d'action pour l'année 2020-2021 dont les principaux objectifs sont :
  - La conformité fiscale en informant les contribuables de leurs obligations fiscales pour favoriser l'autocotisation;
  - Le contrôle fiscal en amont et la détection des cas à risque élevé d'évasion fiscale ou d'évitement fiscal.
- Depuis l'année d'imposition 2020, les formulaires de déclaration de revenus et de renseignements, ainsi que les guides ont été bonifiés par l'ajout de questions et de sections spécifiques sur les monnaies virtuelles.
- Un plan de communication incluant une campagne médiatique a été mis en œuvre afin de sensibiliser les contribuables et leurs représentants sur l'importance de déclarer tout revenu provenant de la monnaie virtuelle et à les informer comment les déclarer.



**QUESTION 4**

Montants déduits par les particuliers pour le coût des actions accréditatives émises en vertu du programme du MERN pour les 10 dernières années et pour la dernière année. Il s'agit des lignes 241, 250 code 09, et 287 code 04 de la déclaration de revenu des particuliers :

- a) Quel est le montant des crédits d'impôt émis pour des actions accréditatives spécifique aux entreprises opérant spécifiquement sous le code d'activité économique :
- i. 0711 – Extraction du pétrole et du gaz naturel;
  - ii. 0911 – Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz naturel;
  - iii. 0919 – Autres services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel;
  - iv. 0921 – Forage à forfait (sauf pétrole et gaz);
  - v. 0929 – Autres services relatifs à l'extraction minière;
  - vi. 3611 – Industrie des produits pétroliers raffinés (sauf les huiles de graissage et les graisses lubrifiantes);
  - vii. 3612 – Industrie des huiles de graissage et des graisses lubrifiantes;
  - viii. 3699 – Autres industries des produits du pétrole et du charbon;
- ainsi que sous tout autre code d'activité relatif aux hydrocarbures fossiles?
- b) Quel est le montant pour des actions accréditatives émises par des entreprises par localisation du siège social (Québec/extérieur du Québec)?
- c) Quel est le montant déduit moyen par entreprise émettrice?
- d) Quelle proportion des montants recueillie en capital-actions par les entreprises émettrices Revenu Québec a-t-il remboursée à titre de crédit d'impôt? Répartir les montants en fonction des secteurs d'activité, du lieu du siège social, du lieu des activités (opérante au Québec seulement, au Québec et ailleurs, ailleurs seulement), du nombre d'employés, de la taille de l'entreprise et de toute autre catégorie en fonction de laquelle Revenu Québec compile des données à cet effet.
- e) Quel est le montant total payé en impôt pour les particuliers et le nombre de particuliers ayant bénéficié des déductions pour frais d'exploration? Ventiler ces données en fonction de l'âge, du revenu total et de la principale source de revenus.

**RÉPONSE**

Voir les tableaux présentés à la page suivante.

# AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2021-2022

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

**TABLEAU 1**

**Montants déduits par les particuliers pour le coût des actions accréditives**

	Année d'imposition 2019
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur (ligne 241)	48 016 790 \$
Déduction pour frais d'exploration engagés au Québec donnant droit à une déduction additionnelle (ligne 250, code 09)	129 506 774 \$
Déduction additionnelle relative aux ressources québécoises (ligne 287, code 04)	35 615 652 \$

Source : Revenu Québec, Environnement informationnel en date d'avis du 28 février 2021.

**TABLEAU 2**

**Montant total payé en impôt et nombre de particuliers ayant demandé des déductions pour frais d'exploration<sup>1</sup>**

	Année d'imposition 2019					
	Ligne 241		Ligne 250, code 09		Ligne 287, code 04	
	Nombre de particuliers	Impôt à payer (ligne 432)	Nombre de particuliers	Impôt à payer (ligne 432)	Nombre de particuliers	Impôt à payer (ligne 432)
<b>Âge</b>						
Moins de 40 ans	184	9 437 744 \$	154	11 801 217 \$	178	12 985 122 \$
De 40 à 54 ans	1 120	80 153 001 \$	756	67 709 736 \$	949	84 972 188 \$
De 55 à 64 ans	1 478	94 964 112 \$	626	62 387 232 \$	806	76 058 826 \$
65 ans ou plus	2 414	99 257 922 \$	428	28 263 821 \$	984	66 524 431 \$
<b>Revenu total (ligne 199)</b>						
Moins de 50 000 \$	274	271 891 \$	39	24 264 \$	63	42 534 \$
De 50 000 \$ à 99 999 \$	953	5 326 312 \$	278	1 357 455 \$	380	1 880 638 \$
De 100 000 \$ à 199 999 \$	1 475	23 082 068 \$	439	6 814 044 \$	685	10 246 129 \$
200 000 \$ ou plus	2 494	255 132 507 \$	1 208	161 966 244 \$	1 789	228 371 266 \$
<b>Principale source de revenus</b>						
Emploi	1 923	148 089 260 \$	1 066	107 209 460 \$	1 399	137 437 105 \$
Retraite	1 176	15 309 479 \$	227	1 614 754 \$	439	4 719 594 \$
Entreprise	532	25 176 889 \$	218	10 841 742 \$	293	16 724 401 \$
Placements	1 465	88 372 860 \$	417	46 894 819 \$	729	74 762 999 \$
Autres	100	6 864 291 \$	36	3 601 231 \$	57	6 896 468 \$
<b>Total</b>	<b>5 196</b>	<b>283 812 779 \$</b>	<b>1 964</b>	<b>170 162 006 \$</b>	<b>2 917</b>	<b>240 540 568 \$</b>

Source : Revenu Québec, Environnement informationnel en date d'avis du 28 février 2021.

1. Les montants ayant été arrondis au millier, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



**QUESTION 5**

Revenu Québec compile les données par rapport au crédit d'impôt relatif aux ressources accordé aux sociétés en fonction de 5 indicateurs : l'indicateur d'affaire au Québec (opérante au Québec et/ou ailleurs), nombre d'employés, taille de l'entreprise, compagnie minière ou autre, et siège social au Québec ou à l'extérieur du Québec. Pour les 10 dernières années et pour la dernière année, pouvez-vous divulguer :

- a) La proportion de la part du montant « autre » qui a été versé à des entreprises opérant spécifiquement sous le code d'activité économique 071 – Extraction du pétrole et du gaz naturel ou 091 – services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel, ainsi que sous tout autre code d'activité relatif aux hydrocarbures fossiles?
- b) Les montants et la proportion des montants versés à des entreprises ayant leur siège social à l'extérieur du Québec dont le siège social se situe dans un état à faible taux d'imposition?
- c) Le motif pour lequel vous avez versé un crédit d'impôt relatif aux ressources à des entreprises inopérantes au Québec, ainsi que le nom des entreprises ayant bénéficié d'un tel crédit?
- d) Pour chaque indicateur et chaque série temporelle, le montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et le nombre d'entreprises en ayant bénéficié?
- e) De manière plus spécifique, le montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et qui 1 – étaient inopérantes au Québec OU 2 – n'avaient aucun employé?
- f) La répartition du montant accordé pour les entreprises n'ayant aucun employé en fonction de la taille de l'entreprise, de l'indicateur d'affaire au Québec et de l'indicateur de siège social au Québec.

**RÉPONSE**

**a) Proportion de la part du montant « autre » versé à des entreprises**

**Répartition des montants de crédit d'impôt relatif aux ressources accordés aux sociétés selon le secteur d'activité économique<sup>1</sup>**

	Année d'imposition <sup>2</sup> 2019
06 – 09 : Mines, carrières et puits de pétrole	14 409 975 \$
Autres codes d'activités économiques (CAE)	6 567 927 \$
Proportion des autres CAE	31 %

Source : Revenu Québec, Statistiques mensuelles des contribuables et des mandataires (SMCM) en date du 28 février 2021.

1. Pour des raisons de confidentialité, nous ne pouvons fournir la proportion du montant qui a été versé aux entreprises sous les codes d'activité économique 071 – Extraction du pétrole et du gaz naturel et 091 – services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel.
2. Les données pour l'année d'imposition 2019 sont partielles. En effet, au 28 février 2021, on estime le pourcentage du nombre de sociétés cotisées à 92 %.

# AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2021-2022

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

### b) Entreprises ayant leur siège social à l'extérieur du Québec

#### Crédit d'impôt relatif aux ressources accordé aux sociétés ayant leur siège social à l'extérieur du Québec<sup>1</sup>

	Année d'imposition <sup>2</sup>
	2019
Montant	9 761 435 \$
Proportion	47 %

Source : Revenu Québec, Statistiques mensuelles des contribuables et des mandataires (SMCM) en date du 28 février 2021.

1. Pour des raisons de confidentialité, les montants pour les sociétés ayant leur siège social à l'extérieur du Québec et du Canada sont regroupés. Nous ne sommes pas en mesure d'identifier les états à faible taux d'imposition.
2. Les données pour l'année d'imposition 2019 sont partielles. En effet, au 28 février 2021, on estime le pourcentage du nombre de sociétés cotisées à 92 %.

### c) Motif du versement d'un crédit d'impôt relatif aux ressources à des entreprises inopérantes au Québec

Pour des raisons de confidentialité, nous ne pouvons fournir les noms. Le motif pour lequel un crédit est accordé à une société est si la société respecte les critères d'exigences soit, dans l'année d'imposition, avoir un établissement au Québec et y exploiter une entreprise. Elle doit également avoir engagé des frais admissibles.

### d) Montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et nombre d'entreprises en ayant bénéficié

Pour des raisons de confidentialité, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale (LAF), en raison du nombre limité de sociétés concernées, il n'est pas possible de fournir les données pour l'année d'imposition 2019. L'impôt à payer correspond à la ligne 425 de la déclaration de revenus des sociétés.

### e) Montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et qui étaient inopérantes au Québec ou n'avaient aucun employé

Cette information n'est pas disponible.

### f) Répartition du montant accordé pour les entreprises n'ayant aucun employé

Pour des raisons de confidentialité, il n'est pas possible de fournir la répartition du montant accordé pour les entreprises n'ayant aucun employé en fonction de la taille de l'entreprise et en fonction de l'indicateur d'affaires au Québec.

#### Répartition des montants de crédit d'impôt relatif aux ressources accordés aux sociétés n'ayant aucun employé en fonction de l'indicateur de siège social au Québec

	Année d'imposition <sup>1</sup>
	2019
Hors Québec	3 907 653 \$
Au Québec	6 041 399 \$

Source : Revenu Québec, Statistiques mensuelles des contribuables et des mandataires (SMCM) en date du 28 février 2021.

1. Les données pour l'année d'imposition 2019 sont partielles. En effet, au 28 février 2021, on estime le pourcentage du nombre de sociétés cotisées à 92 %.



---

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022

---

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

---

Troisième groupe d'opposition





**QUESTION 1**

Indiquer le montant dépensé, pour chacune des cinq dernières années, par votre organisme pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe, du CSPQ, d'Infrastructures technologiques Québec ou du Centre d'acquisitions gouvernementales).

**RÉPONSE**

Au 28 février 2021, la prévision des dépenses et des investissements annuels en ressources informationnelles est estimée à 263,5 M\$.

**Dépenses et investissements en ressources informationnelles (en M\$)**

	2020-2021 prévision
Gestion et soutien administratif	38,3
Entretien et exploitation	137,5
Développement	87,7
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>263,5</b>

1. Incluant 18,8 M\$ en acquisition de logiciels et de matériel, ainsi que 98,1 M\$ en services professionnels.



**QUESTION 2**

Copie exhaustive de toutes les études réalisées en lien avec le document *Paradis fiscaux : Plan d'action pour assurer l'équité fiscale*.

**RÉPONSE**

Trois documents ont été déposés lors de la Commission des finances publiques qui a eu lieu en février 2018 sur les paradis fiscaux :

- Étude d'impact sur la mise en place d'une taxe sur les profits détournés au Québec : étude du ministère des Finances;
- Étude d'impact sur la non-application par le Québec de conventions fiscales canadiennes : étude du ministère des Finances;
- Commerce électronique – impacts sur la perception des taxes : étude de Revenu Québec. Dans cette étude, des estimations des pertes fiscales liées au commerce électronique pour l'année 2017 ont été présentées.

Ces documents sont disponibles sur le site de l'Assemblée nationale.



**QUESTION 5**

Sommes récupérées par le Programme de divulgation volontaire.

**RÉPONSE****Résultats en divulgation volontaire**

	<b>2020-2021</b> au 28 février
Nombre de contribuables ou de mandataires cotisés	446
Récupération totale pour les lois fiscales du Québec	254,4 M\$

---



Liste des questions pour lesquelles aucune fiche n'est produite

**Opposition officielle**

**Question 88** Montant versé par le gouvernement fédéral pour la perception et l'administration de la TPS.  
*La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements généraux – Opposition officielle » sous la question 42.*

**Question 90** Montant prévu par le gouvernement du Québec pour la perception de la TVQ.  
*La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements particuliers – Opposition officielle » sous la question 89.*

**Question 96** Nombre d'employés au sein de Revenu Québec attirés à l'évasion fiscale dans le milieu de la restauration.  
*Le nombre de personnes affectées à la lutte contre l'évasion fiscale dans le milieu de la restauration découle de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.*

**Deuxième groupe d'opposition**

**Question 6** Indiquer les mesures correspondant à une analyse différenciée des sexes (ADS) intégrées aux données pour l'année 2020-2021, ainsi que les mesures à venir.  
*La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements généraux – Opposition officielle » sous la question 132.*

**Troisième groupe d'opposition**

**Question 3** Copie de toute correspondance avec le gouvernement fédéral en lien avec la perception des taxes sur les biens achetés ou consommés en ligne, incluant l'entente avec Netflix.  
*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Question 4** Copie des études, analyses, recherches, sondages, scénarios et projections concernant l'assujettissement des fournisseurs étrangers de services et de biens incorporels comme Netflix depuis janvier 2019.  
*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*